



## Prix d'encouragement ASPEA 2011

### Règlement

---

#### A. Motif et but

Le Prix d'encouragement ASPEA est dédié à la relève du domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence en Suisse. Le Prix met à l'honneur un ou une psychologue de l'enfance et de l'adolescence en reconnaissance de la qualité de son travail de master. En outre, de son curriculum vitae doit ressortir visiblement un potentiel élevé d'activité engagée dans le domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence.

#### B. Déroulement

Le Prix, doté de CHF 3'000.-, est décerné tous les deux ans lors de l'assemblée annuelle ASPEA. Il sera décerné pour la deuxième fois en 2011. La désignation de la lauréate ou du lauréat incombe à une commission réunissant deux professeurs d'Université ou de Haute école, du président de l'ASPEA et d'un membre du comité directeur de l'ASPEA. Lorsque deux travaux équivalents sont jugés dignes de recevoir le Prix, ce dernier peut être partagé.

La lauréate ou le lauréat est informé/e une mois avant l'assemblée annuelle ASPEA et invité/e à prononcer un bref exposé sur son travail de master à l'intention de l'assemblée. Une version abrégée de son travail de master paraît ensuite dans la revue 'P&E Psychologie & Education'.

#### C. Conditions de participation

1. Pour se porter candidats/es, les intéressés doivent avoir terminé des études de master à une Université ou Haute école suisse.
2. Les diplômés/es peuvent poser leur candidature au Prix jusqu'à deux ans après la fin de leurs études de master.
3. Le ou la candidat/e ne doit pas avoir dépassé l'âge de 40 ans à la date de présentation de son travail de master.
4. Les candidats/es envoient au secrétariat ASPEA un dossier contenant les documents suivants :
  - Travail de master sur un thème relatif à la psychologie de l'enfants et de l'adolescence (sous forme imprimée et de document pdf)  
Un curriculum vitae, avec copie des certificats et diplômes
  - Mention de deux personnes de référence pouvant renseigner sur le travail de la candidate ou du candidat. Ces personnes de référence seront d'une part un/e professeur à une Université ou Haute école suisse, d'autre part un/e psychologue assumant une fonction dirigeante.

#### D. Clôture des envois /adresse de contact

La date limite pour l'envoi des dossiers de candidature pour le Prix d'encouragement ASPEA 2010 est le **31 octobre 2010**.

Les candidatures seront envoyées à l'adresse suivante :

Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence (ASPEA)  
Secrétariat  
Josef Stamm  
Case postale 4138  
6002 Lucerne  
Téléphone 041 420 03 03  
info@skjp.ch / [www.skjp.ch](http://www.skjp.ch)

Juin 2010 / comité directeur ASPEA